



VILLE DE MONTRÉAL-OUEST
DÉPÔT DU
RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la Ville de Montréal-Ouest, que le rôle d'évaluation foncière de cette ville pour les exercices financiers 2020-2021-2022 a été déposé à mon bureau par l'évaluateur de la Ville de Montréal, le mercredi 11 septembre 2019.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au Bureau de la Trésorière à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest (situé au 50 avenue Westminster sud, Montréal-Ouest, Québec, H4X 1Y7) du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

L'organisme municipal responsable de l'évaluation est:

Service de l'évaluation foncière
Ville de Montréal
255 boul. Crémazie Est
Bureau 700
Montréal QC
H2M 1L5
Renseignements: (514) 280-3825
www.ville.montreal.qc.ca/evalweb
courriel: evalinfo@ville.montreal.qc.ca

De plus, toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation foncière, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision administrative prévue à la section I du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q., chapitre F-2.1, articles 124 à 138.4).

Toute demande de révision doit être déposée au plus tard le 30 avril 2020, au moyen du formulaire prescrit. Celui-ci est disponible aux bureaux de la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal ainsi que de l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest. Une telle demande doit exposer succinctement les motifs invoqués à son soutien et les conclusions recherchées. De plus, elle doit être accompagnée de la somme d'argent applicable à l'unité d'évaluation visée, telle que déterminée par règlement du conseil de l'agglomération de Montréal (au moyen d'un chèque visé ou mandat poste à l'ordre de la Ville de Montréal), à défaut de quoi elle sera réputée ne pas avoir été déposée.

Outre les conditions susmentionnées, une demande de révision administrative doit également, pour être recevable:

- être expédiée par courrier recommandé à l'adresse suivante:

Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal
255 boul. Crémazie Est, bureau 500, Montréal QC, H2M 1L5

- ou être déposée en personne à l'un des endroits suivants,
aux heures de bureau durant les jours ouvrables:

255 boul. Crémazie Est, bureau 700, Montréal QC, H2M 1L5
1868 boul. des Sources, bureau 500, Pointe-Claire QC, H9R 5R2

FAIT à Montréal-Ouest, ce 25 septembre 2019.

Claude Gilbert
Greffier